



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris

Formation du référent en protection et prévention des risques professionnels



Durée : 3 jours (21 heures)



Public : Représentants du personnel, RH



Pré-requis : Avoir accepté le rôle de référent PPRP

Objectifs de la formation

- ◀ **Comprendre** les enjeux de santé et sécurité au travail.
- ◀ **Analyser** les incidents, accidents du travail et maladies professionnelles.
- ◀ **Connaitre** les acteurs opérationnels et leur rôle en matière de santé et sécurité au travail.
- ◀ **Mettre** en œuvre une démarche pluridisciplinaire de prévention des risques professionnels, participer à leur évaluation et au suivi des plans d'actions.
- ◀ **Identifier** les principaux risques professionnels.

Programme

1 / Les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la Santé et Sécurité au Travail

- Santé et sécurité au travail : de quoi parle-t-on ?
- Les principes généraux de prévention.
- Les responsabilités civiles et pénales en Santé au travail.
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels et la pénibilité au travail : un outil de pilotage / management des actions de prévention.
- Les politiques publiques de santé au travail.
- Structures et institutions en charge de la prévention des risques professionnels.
- Identification des rôles et missions des acteurs internes (Direction, RH, CSE, CSST) et externes (DIRECCTE, CNAMTS, CARSAT, ARACT, INRS, Services de santé au travail).

2 / Définir, concevoir et suivre un plan d'actions de prévention des risques professionnels

- Définition des priorités et axes de travail pour un plan d'action de prévention.
- Identification des dangers et des risques pour une visite efficace des locaux de travail.
- Analyse de l'activité réelle de travail : démarche, méthode et outils.
- Méthodes d'analyse des incidents et accidents du travail notamment par l'arbre des causes
- Cartographier les principaux risques. Sensibilisation.
 - Risques psychosociaux
 - Troubles musculosquelettiques - Risque routier

Méthodes pédagogiques

- ◀ Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, vidéos, conseils ...)
- ◀ Méthode interrogative (Quiz, QCM, ...)
- ◀ Méthode coactive (débat, travaux en sous-groupe, cas pratiques, atelier ...)

Évaluations

- ◀ Évaluation pré-formative (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- ◀ Évaluation de satisfaction à chaud

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00** ou **06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**

Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !



Institut de Formation en Droit Social de Paris – IFDSP /// RCS Paris 828 195 933 00035 /// 106 rue de Patay, 75013 Paris ///
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755581075 auprès du préfet de région d'Ile de France